

À la Une

Lancement du nouveau site Intranet de l'action sociale !

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH a le plaisir de présenter son nouveau site Intranet, en ligne depuis le 14 décembre 2017. Ouvert en février 2002, le site « actionsociale.mi » fêtera cette année quinze années d'informations au service de l'action sociale à destination de tous les agents du ministère (préfectures, administration centrale, police, gendarmerie). Il a été réalisé pour la partie technique en partenariat avec la division du web à la délégation de l'information et de la communication (DICOM). Ce site répond aux **exigences d'accessibilité et favorise l'égalité d'accès à l'information à tous les agents** (cf. article handicap p.4) conformément au RGAA (**référentiel général d'accessibilité pour les administrations**).

Le nouveau site de l'action sociale (<http://actionsociale.mi>) se caractérise par une arborescence simplifiée et un contenu rénové et étoffé afin de permettre aux utilisateurs un accès plus aisé et une information plus détaillée.

Indépendamment de la partie propre à la présentation de l'organisation de l'action sociale ministérielle (acteurs et réseaux), le site a été réaménagé par thèmes (Santé et sécurité au travail, Aides et prestations, Enfance, Loisirs, Logement, Handicap, Retraite) pour les rendre plus lisibles et faciliter la recherche.

En complément de ces rubriques, la lettre *Action sociale Infos* et les organigrammes viennent compléter cette information. Grâce à une veille sur des sites Internet et Intranet publics et privés, les agents sont informés dans la rubrique « Actualités » des nouveautés de la sphère sociale qui ont un impact sur leur vie professionnelle et personnelle. Le site est quotidiennement mis à jour par la Mission Information Animation de l'action sociale / SDASAP/DRH en lien avec les deux sous-directions de l'action sociale.

Comment bien naviguer sur le site

- 1 Acteurs**
 - L'organisation
 - Les instances
 - Les partenaires
- 2 Réseaux**
 - Le service social
 - La médecine de prévention
 - L'inspection santé et sécurité au travail
 - Le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO)
 - Les chefs de service départemental
 - Les correspondants de l'action sociale
- 3 Aides**
 - Les aides à l'agent et la famille
 - La restauration
 - Les prêts
 - Les secours pécuniaires
 - Le dispositif d'accompagnement social des personnels actifs de la Police nationale
- 4 Enfance**
 - Les CESU
 - Les crèches
- 5 Logement**
 - Les prêts
 - L'accès à la propriété
 - L'installation
 - Le déménagement
 - Documentation
 - Vous cherchez un logement ?
- 6 Loisirs**
 - La présentation des offres et des aides aux loisirs
 - Les offres des SRIAS
 - Les offres des partenaires sociaux
 - Les offres des partenaires privés
 - Qui contacter ?
 - Les actions CLASAC
 - La billetterie Disney
- 7 Santé et sécurité au travail**
 - La politique santé et sécurité au travail
 - Les acteurs santé et sécurité au travail
 - Les CHSCT
 - La prévention des risques professionnels
 - Le document unique, DUERM12 et le registre SST
 - Les textes de référence
 - La documentation générale
 - Qui contacter ?
- 8 Handicap**
 - La politique du handicap au ministère de l'Intérieur
 - Les droits des personnes en situation de handicap
 - La situation de l'emploi au ministère de l'Intérieur
 - Les acteurs de la politique du handicap
 - L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au ministère
 - Le recrutement des personnes en situation de handicap au ministère
 - Les textes de référence
 - Les documents de communication
 - Qui contacter ?
- 9 Retraite**
 - Centre information retraite du bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI)
 - Foire aux questions sur le droit à pension
 - Formulaire utiles à la constitution des dossiers sur les pensions civiles de retraite et d'invalidité
 - Acturetraite (Publication SDASAP)
 - Contact



Des sous-rubriques sont proposées pour chaque thématique afin de vous guider.

>>> En savoir plus >>>
 Nouvel Intranet de l'action sociale :
 > <http://actionsociale.mi>
 ou > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr>

Un nouvel Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) accessible à compter du 1^{er} février 2018



L'ENSAP sera accessible à tous les agents de la fonction publique d'État à compter du **1^{er} février 2018** à l'adresse suivante : www.ensap.gouv.fr

A cette date, tous les fonctionnaires pourront consulter les droits acquis au cours de leur carrière en matière de retraite sur leur compte individuel retraite (CIR). Cette information concernera les droits acquis non seulement dans la fonction publique d'État mais également auprès de tous les régimes de retraite (CNAV, MSA, FP hospitalière, FP territoriale ...).

L'outil mis à disposition par la direction générale des finances publiques est particulièrement didactique et intuitif. Ainsi, après la création de son espace personnel à partir du NIR (numéro de sécurité sociale) et d'un mot de passe, l'agent pourra depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone accéder à son CIR. Cet espace permettra également aux agents, dès l'âge de 45 ans, de procéder à des simulations financières du montant de leur future pension, en faisant varier les critères de dates de départ, d'indice du dernier grade et éventuellement en simulant l'impact d'une réduction de temps de travail quelques mois avant le départ.

L'intérêt de disposer des informations concernant son CIR permet de s'assurer que les informations personnelles et de carrières sont à jour afin qu'au moment du départ à la retraite la liquidation de la pension soit facilitée. De plus, il permet de calculer l'impact que peut avoir un choix professionnel quelques années avant la date de départ à la retraite envisagée.

Le CIR est alimenté par le SIRH Dialogue. En cas d'erreur sur le CIR, l'agent devra contacter son bureau de ressources humaines de proximité (BRH) afin de faire procéder aux corrections nécessaires. Régulièrement, les données fiabilisées dans « Dialogue » seront transmises sur le CIR et consultables après quelques jours dans l'ENSAP.



>>> Pour se connecter à partir de février 2018

Le nouvel espace numérique ENSAP : > www.ensap.gouv.fr

Le point d'entrée pour l'information générale sur la retraite reste : > retraitesdeletat.gouv.fr

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet : > <http://actionsociale.mi>

• Le Bureau des pensions et allocations d'invalidité reste disponible pour toutes questions sur les situations particulières (carrière longue, handicap, invalidité ...)

Courriel : > centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Tél. BPAI : **04 94 60 48 04**

Adresse postale : ministère de l'Intérieur - BPAI - 1, boulevard Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex

• **Une présentation exhaustive de l'ENSAP** (volet CIR) est à votre disposition sur le site Intranet de la SDASAP/

Rubrique Retraite : > <http://actionsociale.mi>

Gardez le contact...



Vous partez à la retraite ?

Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?

Envoyez votre adresse électronique personnelle à action.sociale@interieur.gouv.fr en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé(e) régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir.

Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAS

Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Contact : 01 80 15 41 13

Les cellules d'écoute

Les cellules d'écoute du ministère de l'Intérieur, animées par des agents spécifiquement formés à la prise en charge des situations sensibles, ont vocation à recueillir et traiter tout signalement, qu'il soit émis par une victime ou un témoin, faisant état de situations de discrimination ou de faits de harcèlement, moral ou sexuel.

Elles peuvent apporter des conseils, un soutien juridique, une orientation vers d'autres services de professionnels de soutien et, si les faits décrits le justifient, procéder à une instruction approfondie pouvant aboutir à l'engagement de procédures administratives ou pénales. La confidentialité des informations communiquées par la personne déclarante est garantie.

Chaque agent du ministère peut ainsi contacter l'une des trois cellules d'écoute mises en place, en fonction de son service d'appartenance :

- **ALLO DISCRI** pour les agents hors services Police nationale et Gendarmerie nationale.
- **SIGNAL DISCRI** pour les personnels (actifs et administratifs) en fonction dans un service de la Police nationale.
- **STOP DISCRI** pour les militaires et civils de la Gendarmerie nationale.

>>> Pour en savoir plus

Site « Egalité Diversité » du ministère de l'Intérieur :

> <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/index.php/vos-outils/les-textes-de-reference#communication>

Support de communication / Cellules d'écoute : > [Affiches et flyers](#)



Campagne : les « écocgestes » au bureau

Adopter un comportement écocitoyen, c'est prendre conscience des conséquences sociales ou environnementales de ses actions et changer ses habitudes.

Un écocgeste est un geste, souvent simple et quotidien, que chacun peut adopter afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement : la protection de la nature, l'équité sociale, la solidarité, le principe de responsabilité et de précaution.

Éteindre les lumières, économiser l'eau, utiliser des transports propres, trier ses déchets, consommer de façon responsable...

Les actions sont multiples ! Les gestes éco-citoyens se font au travail, dans ses déplacements, à l'école, à la maison, en faisant ses courses, en faisant son jardin...

Les "écogestes", c'est d'abord du bon sens et des réflexes à acquérir : éteindre une pièce en partant, veiller à bien fermer les robinets...

La mission développement durable lance, en collaboration avec la DICOM, un kit de sensibilisation à destination des services et des agents du ministère.

Pour chaque thème :

- une affiche qui souligne, à partir de situations décalées, l'absurdité de certains comportements, qui ne répondent pas à un besoin réel et peuvent donc être évités ;
- une fiche de bonnes pratiques qui vous informe, à travers des chiffres-clés, sur les enjeux liés à la maîtrise des consommations des ressources, et vous donne les solutions simples pour être bien au bureau tout en agissant pour la préservation de la planète.

Ce kit est destiné à l'ensemble des services du ministère : administration centrale, DDSP, préfectures, gendarmerie...

N'hésitez pas à télécharger les affiches et les fiches bonnes pratiques pour les diffuser autour de vous !

- > [Le kit des éco gestes](#)
- > [Se former au développement durable](#)
- > [Privilégier les déplacements éco responsables](#)
- > [Trier les déchets](#)
- > [Réduire la consommation de papier](#)
- > [Maîtriser la consommation d'eau et d'électricité](#)
- > [Consommer de façon responsable](#)
- > [Adopter dans tous les métiers une démarche de développement durable](#)

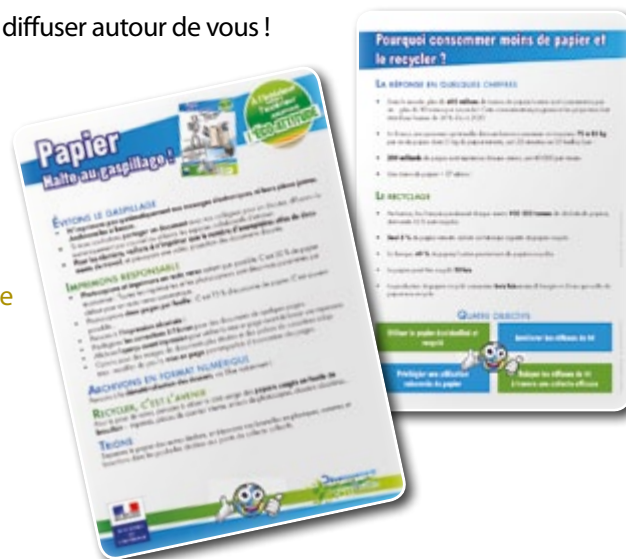
>>> Pour en savoir plus

Site Intranet du développement durable :

> [l'article de lancement de la campagne](#)

La rubrique sur > [l'Intranet développement durable](#)

Courriel : > mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr



Regroupement annuel 2017 des conseillers mobilité carrière (CMC) de la M2RP

Du 28 novembre au 1^{er} décembre, la M2RP a organisé, sur le site de Garance, son traditionnel regroupement annuel des 29 CMC en poste dans les 7 zones de défense et de sécurité de métropole autour du thème de l'amélioration de l'employabilité des adjoints de sécurité (ADS) en voie de reconversion et des agents titulaires désireux d'effectuer une mobilité temporaire ou définitive hors Police nationale.

En ouverture, Noémie Angel, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel a fait le point sur la création de la mission d'accompagnement des blessés en service et de l'implication des CMC dans le projet. Elle a rappelé que le cœur de métier de tous les agents de la sous-direction était l'accompagnement des agents sous toutes ses formes et que sa réactivité à aider les agents de la Police nationale avait été fortement appréciée après les dégâts occasionnés par l'ouragan IRMA sur l'Île de Saint-Martin.

Des interventions de grande qualité de la

responsable nationale de Pôle Emploi chargée du partenariat, de Françoise Rey-Reinier, cheffe du bureau des pensions de Draguignan (BPAI) en visio-conférence, d'une représentante de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) spécialiste du conseil en évolution professionnelle et de Hélène Courcoul-Petot, cheffe du bureau des officiers de police, qui intervenait au titre de l'une de ses anciennes attributions de sous-préfète d'arrondissement (animation de la politique locale de l'emploi) ont été fortement appréciées tant sur la forme - très dynamique - que sur le fond - très riche de contenus -.

A mi-parcours du regroupement, Martine Coudert, DRCPN adjointe, a également tenu à s'adresser aux CMC pour les remercier de leur action au profit des agents et leur rappeler la nécessité de se rapprocher régulièrement des services opérationnels de leur zone géographique de compétence pour accroître leur visibilité auprès des chefs de service et des agents.



Ce regroupement a permis de revenir sur le bilan de l'année qui se termine (2910 entretiens d'accompagnement réalisés), 625 offres d'emploi proposées, 225 agents ayant réalisé leur transition professionnelle) et de définir les axes stratégiques de l'année prochaine.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN / Carrière :

> police-nationale.minist.fr

Rubrique DRCPN : > [La transition professionnelle](#)

Commission nationale d'action sociale le 19 décembre 2017

Présidée par le préfet, secrétaire général, Denis ROBIN, avec la présence du directeur des ressources et des compétences de la Police nationale et du directeur des ressources humaines, la Commission nationale d'action sociale (CNAS), instance de concertation et de propositions sur toutes les questions de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, dans laquelle siègent toutes les organisations syndicales du ministère, s'est réunie le 19 décembre dernier, clôturant le cycle des réunions de cette instance pour 2017.

Lors de cette séance, le vice-président de la CNAS et les animateurs des cinq groupes de travail (GT) de l'instance ont fait le point sur leur activité en 2017 et sur les projets pour 2018.

Le GT « Fonctionnement de l'action sociale », a fait part de ses réflexions relatives au rôle des correspondants de l'action sociale et à la préparation de la réunion des vice-présidents de CLAS 2018.

Le GT « Politique de l'enfance » travaille sur les besoins des agents en horaires atypiques en matière de garde d'enfants et le développement du CESU dans les départements et les collectivités territoriales d'outre-mer. Il souhaite également porter une attention particulière au taux d'occupation des berceaux réservés par le ministère de l'Intérieur afin d'en favoriser une gestion optimale.

Le GT « Logement » entend porter son effort sur la communication pour faire connaître aux agents les aides relatives à la location, l'accession à la propriété via le prêt social, la location accession (PSLA) et le PTZMI. Il étudiera également la question de l'hébergement d'urgence.

Le GT « Communication » a souhaité faire en sorte que l'Intranet de l'action sociale soit facilement accessible via les différents sites intranet du ministère. Il souhaite aussi réfléchir à d'autres vecteurs afin que les agents n'ayant pas accès aux outils de communication traditionnels (Intranet ou documentation papier) soient quand même informés de l'actualité de l'action sociale.

Le GT « Restauration », maintenant que les instructions relatives aux espaces sociaux de restauration et à l'aide alimentaire d'urgence, parues en 2017, portent leurs effets, veut avancer sur de nouveaux chantiers, comme l'attribution aux agents de la prestation interministérielle d'action sociale relative à la restauration ou la question du reste à charge des agents dans le domaine de la restauration. Ces interventions ont mis en évidence l'engagement et le dynamisme des groupes de travail et l'impact de leur contribution sur la vie professionnelle et quotidienne des agents. Pour fixer la feuille de route de l'année à venir, le vice-président de la CNAS et les animateurs des GT ont convenu de se retrouver début 2018.

Une communication a ensuite été faite sur les mesures prises et les aides apportées aux personnels, suite au passage de l'ouragan IRMA le 5 septembre 2017 sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En fin de séance, après le point sur la situation budgétaire et sur les relations avec les partenaires sociaux bénéficiant d'aides du ministère, une étude sur les budgets déconcentrés d'initiative locale (BDIL), menée par la SDASAP/DRH, a été présentée à la CNAS. Cette étude, couvrant la période 2014-2016 a été réalisée à partir des remontées d'informations des préfetures.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet action sociale / Acteurs / Instances / L'organisation de l'action sociale ministérielle au niveau national :

> <http://actionsociale.mi>

Concevoir un site Intranet répondant aux normes d'accessibilité



L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, font de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État.

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dispose que les informations diffusées par des services doivent être accessibles à tous. C'est en application de cette loi que le référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA) a été élaboré.

Il définit 3 niveaux d'accessibilité : niveau simple A, double A et triple A. Le niveau légal requis pour les administrations est le double A qui permet aux personnes en situation de handicap de percevoir, comprendre, naviguer, interagir et contribuer sur le Web.

Le RGAA repose sur 4 grands principes :

Principe 1 : un site perceptible

- Faire en sorte que chaque information soit perceptible par tout utilisateur, et par tous les sens (équivalents textuels pour tout contenu non textuel afin de permettre une synthèse vocale ou une transcription brailles, grands caractères, audio-description, langage simplifié...).
- Proposer des versions de remplacement aux médias audio, vidéo ou animations Flash.
- Créer un contenu présentable de différentes manières sans perte d'information (ex. : mise en page simplifiée).

Principe 2 : un site utilisable

- Rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier.
- Laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu.
- Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises.
- Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu et se situer dans le site.

Principe 3 : un site compréhensible

- Rendre le contenu textuel lisible et compréhensible.
- Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible.
- Aider l'utilisateur à éviter et à corriger les erreurs de saisie.

Principe 4 : un site robuste

- Optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris avec les technologies d'assistance.

Ainsi, le nouveau site de l'action sociale a été conçu en adéquation avec le RGAA et répond donc aux normes d'accessibilité double A.

Ci-dessous quelques exemples concrets de normes d'accessibilité mises en place sur le site de l'action sociale :

- Proscrire les « cliquez ici ».
- Si les liens d'un site sont clairement identifiables (couleur différente du texte, soulignement) c'est inutile de rajouter l'action que l'on peut faire dessus.
- Supprimer les paragraphes vides, afin de ne pas créer de « blancs/pauses » pour les lecteurs d'écran (pour l'handicap auditif).
 - Ne pas souligner les mots.
 - Utiliser de l'italique seulement quand il s'agit d'une citation.
 - Éviter les capitales.
 - Ne pas justifier le texte.
 - Utiliser des puces dès lors qu'il y a une liste ou une succession de fichiers. Ainsi, les listes seront identifiées visuellement mais surtout vocalement, grâce aux balises html, par les lecteurs d'écrans utilisés par les personnes non-voyantes.
 - Les couleurs de texte et de fond doivent être bien contrastées.

>>> En savoir plus

Sources DICOM : > [Accessibilité des services numériques](#)
 Intranet Intranet :
 > <http://actionsociale.mi>

Famille

Attention ! Les CESU 2017 (chèques ou compte) arrivent à expiration le 31 janvier 2018 !

Si vous possédez des CESU 2017 non utilisés, il est possible de les échanger contre des CESU 2018 via le service en ligne de Domi-échange :

www.domiserve.com/echange

La session sera ouverte du 1^{er} au 28 février 2018 inclus.

Comment faire ? C'est simple et rapide !

Connectez-vous sur le site Domiserve et vos CESU seront livrés à votre domicile pour la version chèque ou votre compte CESU sera alimenté en conséquence.

1. Effectuez votre échange de CESU en 4 étapes à l'adresse : www.domiserve.com/echange
2. Indiquez que vous bénéficiez de titres CESU (chèques ou compte).

Si vous disposez d'un compte CESU, vous serez redirigé vers votre espace bénéficiaire pour authentification.

3. Déclarez vos numéros de chèques ou sélectionnez le numéro de compte concerné.
4. Choisissez le type de CESU que vous souhaitez recevoir : titre ou compte.



>>> Pour en savoir plus

Intranet actionsociale.mi/Rubrique Enfance/Les chèques emploi service universel :

- > Le CESU – Garde d'enfants 0-12 ans (familles monoparentales) sur le territoire métropolitain
- > Le CESU – Garde d'enfants 6-12 ans (couples) pour les personnels du ministère affectés en Île-de-France

Comment acheter en ligne en toute sécurité

Réserver des billets d'avion, faire ses courses, s'abonner à un magazine, louer un gîte... C'est parfois bien plus pratique et souvent moins cher sur Internet qu'en boutique. Pas question pour autant d'en oublier toute vigilance ! Quelles sont les précautions à prendre ? A qui s'adresser en cas de litige ? Tous les conseils de la DGCCRF pour acheter sur Internet en toute sécurité.

Renseignez-vous et vérifiez à qui vous avez affaire : lorsque vous commandez en ligne, vous effectuez un achat à distance encadré par le **Code de la consommation (art. L221-1)** qui impose des obligations au vendeur en ligne et donne des droits au consommateur.

Vérifiez l'identité du vendeur et sa e-réputation. Avant toute commande, il est recommandé de contrôler que le site est bien une entreprise réelle. Les vendeurs en ligne sont tenus de mettre à la disposition des consommateurs des informations claires et facilement accessibles. La e-réputation peut être vérifiée en recherchant le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme « arnaque ».

Préférez un site français ou européen. Les sites marchands basés en France ou en Europe offrent davantage de garanties que ceux installés hors Union européenne qui n'indiquent pas toujours les droits de douane et de TVA. En cas de litige, vos recours contre des sites étrangers auront peu de chance d'aboutir. Sachez qu'un site en « .fr » peut légalement ne pas être édité par une société française. La lecture des « mentions légales » permet de lever toute ambiguïté.

Évitez les arnaques et restez vigilant : au moment de passer la commande, quelques précautions s'imposent pour éviter les mauvaises surprises.

Contrôlez les caractéristiques du produit. N'achetez pas à l'aveuglette ! Puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur, lisez attentivement le descriptif du produit. Vous devez avoir accès à un maximum d'informations sur le produit ou le

service acheté : dénomination complète, qualité, taille ou mesures, composition, accessoires fournis...

Comparez les prix et les services. Promotions, prix bas, rabais... les vendeurs en ligne usent et abusent d'offres alléchantes pour appâter le consommateur. Un conseil : prenez le temps de comparer non seulement le coût du produit mais aussi sa disponibilité, le délai de livraison et les services annexes proposés (les garanties, notamment). Les comparateurs de prix sont rarement neutres et exhaustifs.

De nombreux sites vous proposent de consulter des avis déposés en ligne par des consommateurs sur les produits ou services qu'ils mettent en vente mais tous les avis publiés ne sont pas forcément fiables, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il est plus judicieux de comparer des prix nets, livraison incluse, que de se fier aveuglément à des annonces de rabais. Une offre trop belle pour être vraie s'avère souvent une arnaque, une contrefaçon ou un piège à la souscription.



Si le moindre paiement est demandé, ne serait-ce qu'1 €, pour la fourniture d'un document administratif (acte de naissance, etc.), il s'agit vraisemblablement d'un piège. Ces documents sont gratuits sur www.service-public.fr

Confirmez la commande. Pour que la commande soit conclue, vous devez avoir pu, avant de confirmer, en vérifier le détail, son prix total et corriger d'éventuelles erreurs. Le consentement se caractérise par un double clic :

- le 1^{er} clic permet de vérifier la nature et la composition de la commande ;
- le 2^e clic permet de confirmer définitivement la commande.

Une fois la commande passée, vous devez recevoir un accusé de réception listant les biens ou services achetés et comportant le délai prévisible de livraison.



>>> Pour en savoir plus

Sources : Site Internet du portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

> <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/acheter-en-ligne-en-toute-securite>

> Vente à distance : tout savoir sur le délai de rétractation

Site Internet de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes :

> [Guide l'acheteur en ligne](#)

Site Internet de la douane.gouv.fr : > [Achats en ligne à l'étranger](#)

« Phishing », la pêche aux arnaques !

Le « phishing » ou hameçonnage en Français, a pour objectif d'utiliser des organismes qui vous sont familiers (opérateur téléphonique, banque, assurance maladie, etc.) afin d'obtenir vos renseignements personnels : mots de passe, coordonnées bancaires, etc. Les fraudeurs envoient des mails en utilisant le nom d'une entreprise, son logo et un lien qui permettrait de « mettre à jour ses informations » par exemple. Le lien renvoie ensuite sur un faux site qui ressemble en tous points à celui de la société. Ces mails sont fréquents mais facilement reconnaissables en acquérant quelques réflexes. Dans le doute, appelez le service client de la société.



>>> Pour en savoir plus

> <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-hameconnage-ou-filoutage>

Comment identifier un mail de phishing ?

> <https://www.cnil.fr/fr/phishing-detecter-un-message-malveillant>

Action solidaire

Journée de cohésion de la préfecture de Police sur la base de loisirs de Buthiers : pari réussi !



Le 16 septembre 2017, ce sont plus de 500 personnes qui se sont rendues à la manifestation sportive de cohésion organisée par la préfecture de Police : au programme, du sport, des activités ludiques, des cadeaux, de la bonne humeur... et une météo globalement favorable, qui ont fait de cette journée une vraie réussite.

Dans une ambiance familiale et festive, les lauréats du « laser run » ont été récompensés par le préfet, secrétaire général pour l'administration, le directeur des ressources hu-

maines et le sous-directeur de l'action sociale, qui, accompagnés par nos partenaires, ont chaleureusement félicité les vainqueurs.

Le montant des inscriptions, augmenté d'un chèque d'une banque partenaire et du montant de la collecte effectuée ce jour-là a été remis à l'association 13 ONZE 15, qui rassemble les victimes de l'attentat du Bataclan, du stade de France et des terrasses. Le discours de Mme Correia, qui représentait l'association, a été un moment particulièrement émouvant de cette journée.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la préfecture de Police : > <http://drh.ppol.mi/>
Sous-direction de l'action sociale :
01 56 06 17 10

Opération « 1 pile = 1 don pour le Téléthon » : 2 actions exemplaires

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de son engagement pour la santé solidaire, le ministère de l'Intérieur a souhaité renouveler, en fin d'année 2017, l'opération « 1 pile = 1 don pour le Téléthon », menée en partenariat avec AFM Téléthon et la société SCRELEC, éco-organisme dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries et de sensibiliser les consommateurs à la collecte sélective de ces déchets.

La préfecture de la Moselle a répondu à l'appel lancé par la SDASAP en octobre 2017 et a souhaité prendre part à cette action de développement durable, tout en participant à la lutte contre les maladies rares par le biais de soutien à des opérations pour la santé solidaire. Inscription faite en ligne en quelques clics, le matériel de collecte a été rapidement livré sur site, pour un début d'opération le 2 novembre 2017. Ce sont ainsi 100 mini « batribox » qui ont été distribuées aux agents de la préfecture et des 4 sous-préfectures de la Moselle, avec un défi collectif à relever : collecter au moins 60 kg de piles usagées d'ici la fin de l'opération. Le bilan au 15 décembre 2017 est plus que satisfaisant, puisque près de **100 kg** de piles usagées ont été collectés et seront transformés en dons pour financer la recherche médicale. Merci aux Mosellans pour ce formidable élan de générosité !

>>> Pour en savoir plus

Préfecture de la Moselle

Jean-Christophe Durand - Direction des ressources humaines et des moyens /

Bureau des ressources humaines / Service départemental d'action sociale

Tél. 03 87 34 85 84 - Courriel : jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES (DGSCGC) / UIISC N°7 DE BRIGNOLLES (83)

Toujours dans le cadre de l'action pour le Téléthon : « 1 pile = 1 don pour le Téléthon », l'unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile n° 7 (UIISC) / DGSCGC a pu récupérer **280 kg** de piles usagées.

>>> Pour en savoir plus

DGSCGC/ Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) N°7/

Bureau Maintenance logistique

Alexandre Nepveux - Comptable des matériels

Tél. 04 94 77 53 60 - Courriel : alexandre.nepveux@interieur.gouv.fr

ou u7-bml-comptable-maint@interieur.gouv.fr



Retraite

Journée d'information « préparer et bien vivre sa retraite » à la préfecture de Police

Un essai...transformé !

Les agents de la préfecture de police ont été nombreux à se rendre, le 16 novembre 2017, salle des 167 policiers morts pour la Libération de Paris, à l'occasion de la première journée « Préparer et bien vivre sa retraite » décidée par la CLAS 75, et qui a été l'occasion de rencontrer les services gestionnaires ainsi que les partenaires de la préfecture de Police (mutuelles, FLL, FSPN...).

Pour les personnes qui n'auraient pu se déplacer, des liens Internet ont été prévus pour leur permettre d'accéder à la documentation distribuée.

Merci encore à tous ceux et celles qui ont œuvré pour le succès de cette belle initiative.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la préfecture de Police : > <http://drh.ppol.mi/>
Sous-direction de l'action sociale
Courriel CLAS 75 : > prefpol.drh-sdas-clas75@interieur.gouv.fr

Loisirs

Partir avec la FJM...



LES 2 GUIDES « VACANCES ET LOISIRS 2018 » SONT ARRIVÉS !



> Chaque année, la FJM investit dans ses centres afin d'améliorer toujours davantage le confort des agents et d'agrémenter leur séjour. Après la résidence « Le Néouville » de Saint-Lary dont toutes les chambres ainsi que l'espace accueil ont été rénovés en 2017, c'est au tour de la résidence « Les Ecurieuls » de Font-Romeu de poursuivre sa mutation, avec la fin de la rénovation de ses chambres.

Au large choix des prestations de la fondation Jean Moulin, s'ajoutent également celles de ses nombreux partenaires institutionnels ou privés, soigneusement sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Tous les ans, le catalogue de ces prestations s'élargit pour satisfaire le plus grand nombre. Ces catalogues sont également disponibles en téléchargement sur

le site Internet de la FJM : www.fondationjeanmoulin.fr accessible 24h/24 même depuis le domicile de l'agent.

Si vous souhaitez un exemplaire papier, commandez-le à l'adresse suivante : fjm-loisirs@interieur.gouv.fr (Disponible vers le 15 janvier 2018).

Les partenaires de la FJM...

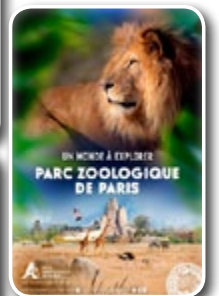
NOUVEAU !

BILLETTERIE EN LIGNE PARC ASTERIX, ZOO DE PARIS, ZOO DE BEAUVAL

> **A compter du lundi 9 janvier**, vous avez sur le site de la FJM la possibilité d'acheter des billets à tarifs CE pour **le zoo de Beauval, Le Puy du Fou, Astérix et le Zoo de Paris**.

En format dématérialisé, l'envoi des billets se fera par mail une fois votre achat réglé !

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/billetterie-en-ligne>



LES CERCLES DE LA FORME

> **OFFRE SPORT : 30 € offert ! Offre valable jusqu'au 16 janvier 2018 inclus.**

Essayez l'un des 32 clubs des « Cercles de la forme » sur une plus petite durée : **3 mois à 130 €.**

Promo FJM pour tout coupon de 3 mois acheté au plus tard le 16 janvier 2018, bénéficiez ensuite de 30 € de réduction sur votre abonnement annuel.

Le FOREST HILL vous propose 12 clubs de sport pour garder la forme et évacuer le stress quotidien.

Tarif : **39 €/mois** (Engagement sur 1 an obligatoire) - **Frais de dossier : 30 € offerts***

*Détails à retrouver sur le site Internet de la fondation Jean Moulin :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/sport-promo-fjm>



SDASAP/DRH

>> Arrivée



> Fatoumata Diallo

a pris ses fonctions à la section gestion et pilotage des dépenses de l'administration centrale au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED/SDASAP/DRH).

SDASAP/DRCPN

>> Arrivée



> Evelyne Quinol

a pris ses fonctions en qualité de gestionnaire au sein du pôle logement du bureau des politiques sociales (BPS/SDASAP/DRCPN).



La sous-direction de l'action sociale
et de l'accompagnement du personnel
de la DRH

vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2018.